

<p style="text-align: center;">PV-CM-26022021</p> <p style="text-align: center;">SEANCE DU 26-02-2021 A 18H30</p> <p style="text-align: center;">CONVOCACTION DU 19-02-2021</p>	<p>PYRÉNÉES-ATLANTIQUES</p> <p>—</p> <p>MAIRIE</p> <p>DE</p> <p>BOURDETTES</p> <p>64800</p> <p>—</p>	<p>PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
---	---	--

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LACROUX Philippe

Présents : M.M.LACROUX Philippe, DOMENJOLLE Didier, ALIAS Christian, ARENAS Arthur, ALVES Frédéric, BORDES Stéphane, CABALLERO Jérôme, CASTILLON Thierry, TECHOUEYRES Pascal, TERRASSIER Christophe

Mmes SARCA Marie-José, VINGTAN Karine

Excusés : BERGERET Jean, BUENDIA Fernand, VENANCIO Elodie

Procuration : BUENDIA Fernand à DOMENJOLLE Didier,

Secrétaire : M. ALIAS Christian

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Date de la convocation le 19 février 2021

Début de la séance à 18h30.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 15-01-2021.

M. le Maire a présenté l'ordre du jour et les différentes délibérations à évoquer.

M. le Maire a présenté la délibération concernant la nouvelle carte de zonage pour l'assainissement collectif. Il a exposé les modifications apportées après concertation avec les responsables des services du SEAPAN.

<p>DELIBERATION : APPROBATION DE LA REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT – COMMUNE DE BOURDETTES</p>
--

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'étude diagnostic-schéma directeur a été lancée en 2019 et propose la révision du zonage d'assainissement. Cette étude, émanant de la CCPN, a donné des résultats d'analyse du fonctionnement actuel et une programmation de travaux à élaborer dans les futures années pour améliorer les différents systèmes d'assainissement collectif sur le territoire de la CCPN.

La révision du zonage va donc permettre de prendre en compte le nouveau contour de l'EPCI incluant également deux communes desservies par un réseau d'assainissement que sont les communes de Narcastet et de Lestelle-Bétharram.

Ce zonage devant être soumis à enquête publique comme en 2011, le service eau et assainissement de la CCPN et le bureau d'étude H.E.A, missionnés pour réaliser ce nouveau schéma directeur, proposent la révision du contour du zonage d'assainissement collectif de la commune de Bourdettes.

La CCPN sollicite donc l'avis du conseil municipal pour valider ce nouveau contour.

La procédure pour la mise à l'enquête publique et l'approbation de la révision du zonage d'assainissement est la suivante :

- accord par délibération des communes concernées,

- arrêté du Président pour mise à l'enquête publique après désignation du commissaire-enquêteur,
- lancement de l'enquête publique sur une période donnée qui donnera les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur
- approbation de la révision du zonage d'assainissement par la CCPN puis arrêté préfectoral approuvant cette révision.

Le Conseil Municipal de Bourdettes, à l'unanimité,
DECIDE de donner un avis favorable sur la révision du zonage d'assainissement de la commune de Bourdettes.
Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire également évoqué la question du réaménagement routier sur l'axe départemental afin d'améliorer la sécurité (OSNI).
Une demande d'écluse au-dessus du 19 route de Pau et une signalisation plus adaptée pour limiter la vitesse et signaler le passage clouté à l'entrée du village coté Nay ont été évoquées et exposées au Conseil.
- L'entretien des cloches de l'église et la fourniture et pose d'une antenne radio destinée à maintenir l'horloge à l'heure, pour un coût de 168.00 euros TTC ont été présentés par M. le Maire.
Le conseil ne s'est pas prononcé même si cette décision a semblé être approuvée positivement. Cela reste à l'étude pour approfondir le sujet.
- Le projet d'agrandissement à l'arrière de la mairie sur le terrain de la maison Lamounette a été présenté avec un nouveau plan à l'appui et débattu par le Conseil.
- M. le Maire a enfin évoqué la possibilité de prendre des emplois jeunes à partir de 16 ans, l'été prochain. Les conditions sont à étudier.

La séance a été clôturée à 19h30 en raison de la venue des Conseillers départementaux Valérie Cambon et Jean Arriubergé venus se présenter aux élus.
Après un tour de table ils ont débattu et répondu aux questions concernant les projets susvisés apportant un éclairage très riche concernant les capacités et les aides qu'ils nous étaient possible d'obtenir.